

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: +251 115 517 700 Fax : +251 115 5517844
Website: www.au.int

GCP64124 – 152/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Quarante et unième session ordinaire

20 juin – 15 juillet 2022

Lusaka (Zambie)

EX.CL/1371(XLI)B

Original : anglais

**COMITÉ MINISTÉRIEL DE L'UNION AFRICAINE SUR LES
CANDIDATURES AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL**

**RAPPORT SUR LES NOUVELLES CANDIDATURES SOUMISES À
APPROBATION**

FÉVRIER-JUILLET 2022

RAPPORT SUR LES NOUVELLES CANDIDATURES À APPROUVER

TABLE DES MATIÈRES

- A. Examen des candidatures à approuver
- B. Examen des nouvelles candidatures de gouvernements soumises par les États membres
- C. Examen des nouvelles candidatures individuelles soumises par les États membres

RAPPORT SUR LES NOUVELLES CANDIDATURES À APPROUVER

A. EXAMEN DES CANDIDATURES EN ATTENTE

1. Pour l'élection pour le poste de **Président de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) 2024-2025**, qui est prévue pour juin 2023, à New York, É.-U., les candidatures des États membres suivants :

- **République d'Afrique du Sud** (région d'Afrique australe) ; et
- **République du Cameroun** (région d'Afrique centrale).

Président de la session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) : Sous la présidence élue, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) est le principal organe décisionnel de l'Organisation. Composée de tous les États membres, elle constitue un forum unique de discussion multilatérale sur l'ensemble des questions internationales couvertes par la Charte des Nations unies. Chacun des 193 États membres des Nations unies dispose d'une voix égale. L'AGNU prend également des décisions clés de l'ONU, notamment pour :

- a) nommer le Secrétaire général sur la recommandation du Conseil de sécurité ;
- b) l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité ; et
- c) l'approbation du budget de l'ONU.

L'Assemblée se réunit en sessions régulières de septembre à décembre chaque année, et par la suite selon les besoins. Elle discute de questions spécifiques par le biais de points ou de sous-points de l'ordre du jour, qui conduisent à l'adoption de résolutions.

N.B. La quarantième session ordinaire du Conseil exécutif a demandé au Groupe africain à New York de faciliter la poursuite des consultations entre les deux pays afin de choisir le candidat africain pour ce poste important. Le Groupe devrait informer le Conseil exécutif des résultats de la consultation.

B. EXAMEN DES NOUVELLES CANDIDATURES DE GOUVERNEMENTS SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES

2. Pour l'élection au poste de **membre du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Région D, pour la période 2023-2026**, qui est prévue en octobre 2022, à Bucarest, Roumanie, les candidatures des États membres suivants :

- **République de Tunisie** (région d'Afrique du Nord) **Réélection** ;
- **République du Ghana** (région d'Afrique de l'Ouest) **Réélection** ;

- **République-Unie de Tanzanie** (région d'Afrique de l'Est) ;
- **République du Rwanda** (région d'Afrique de l'Est) **Réélection** ;
- **République du Cameroun** (région d'Afrique centrale) ;
- **République de Côte d'Ivoire** (région d'Afrique de l'Ouest) **Réélection** ; et
- **République du Niger**, (région d'Afrique de l'Ouest).

N. B. La quarantième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé les candidatures de l'Égypte, du Nigeria, de Maurice, du Kenya, de l'Afrique australe, de l'Algérie, du Sénégal et du Maroc. Le Groupe africain à Genève est invité à donner son avis sur le nombre de sièges disponibles pour l'Afrique.

Le Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) : Le Conseil s'emploie à réduire la fracture numérique et à favoriser la transformation numérique afin de tirer parti de la puissance des TIC pour la prospérité économique, la création d'emplois, le développement des compétences numériques, l'égalité de genre, la diversité, une économie durable et circulaire, et pour sauver des vies. Son travail donne la priorité à ceux qui en ont le plus besoin - des personnes vivant dans les pays les moins avancés du monde aux communautés marginalisées partout dans le monde. Les travaux du Conseil sont soutenus par son Secrétariat, le Bureau de développement des télécommunications, qui est chargé de l'organisation et de la coordination des travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'Union.

3. Pour l'élection au poste de membre du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), pour la période 2022-2025, qui est prévue pour octobre 2022 à Montréal, Canada, les candidatures des États membres suivants :

- **République fédérale du Nigeria** (région d'Afrique de l'Ouest) (pour la partie II) ;
- **République d'Afrique du Sud** (région d'Afrique australe) (pour la partie II) ;
- **République du Ghana** (Afrique de l'Ouest) (pour la partie III) ;
- **République de Guinée équatoriale** (région d'Afrique centrale) (pour la partie III) ;
- **République fédérale démocratique d'Éthiopie** (région d'Afrique de l'Est) (pour la partie III) ;
- **République du Zimbabwe** (région d'Afrique australe) (pour la partie III).

N. B. La quarantième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé la candidature de la Mauritanie pour la partie III et celle de l'Égypte pour la partie II et a encouragé les autres États membres à soumettre des candidatures pour les autres sièges disponibles.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une agence spécialisée des Nations unies. Elle modifie les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et favorise la planification et le développement du transport aérien international afin d'assurer une croissance sûre et ordonnée. Son siège est situé dans le *Quartier international* de Montréal, au Québec, au Canada.

Le Conseil de l'OACI adopte des normes et des pratiques recommandées concernant la navigation aérienne, son infrastructure, l'inspection des vols, la prévention des interventions illicites et la facilitation des procédures de passage des frontières pour l'aviation civile internationale. L'OACI définit les protocoles d'enquête sur les accidents aériens qui sont suivis par les autorités chargées de la sécurité des transports dans les pays signataires de la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale. L'OACI se distingue des autres organisations internationales de transport aérien, notamment parce qu'elle est seule investie d'une autorité internationale (entre les États signataires).

4. Pour l'élection au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) pour la période 2027-2028, qui doit avoir lieu en juin 2026, à New York, aux États-Unis, la candidature de l'État membre suivant :

- **République du Zimbabwe** (région d'Afrique australe).

Le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) : est l'un des six principaux organes des Nations unies (ONU), chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales, de recommander l'admission de nouveaux membres de l'ONU à l'Assemblée générale et d'approuver toute modification de la Charte des Nations unies. Ses pouvoirs comprennent la mise en place d'opérations de maintien de la paix, la promulgation de sanctions internationales et l'autorisation d'actions militaires. Le CSNU est le seul organe de l'ONU ayant le pouvoir d'émettre des résolutions contraignantes pour les États membres.

Le Conseil de sécurité est composé de quinze membres, dont cinq sont permanents : la République populaire de Chine, la République française, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale. Les membres permanents peuvent faire valoir leur droit de veto à toute résolution de fond, y compris celles concernant l'admission de nouveaux États membres aux Nations unies ou les candidats au poste de ^[1]_{SEP} Secrétaire général. Les dix autres membres sont élus sur une base régionale pour un mandat de deux ans. La présidence de l'organisme fait l'objet d'une rotation mensuelle entre ses membres.

5. Pour l'élection au poste de **membre du Comité des Nations Unies pour les programmes et la coordination pour la période 2023-2025**, lors de l'élection prévue en novembre 2022 à New York, les candidatures des États membres suivants :

- République du Libéria (région d'Afrique de l'Ouest) ; et
- Royaume du Maroc(A) (région d'Afrique du Nord).

N.B. : La candidature de la Tunisie a été approuvée par la quarantième session ordinaire du Conseil exécutif. Trois sièges sont disponibles pour l'Afrique. Le siège du Maroc a été lancé en appel

C. EXAMEN DES NOUVELLES CANDIDATURES INDIVIDUELLES SOUMISES PAR LES ÉTATS MEMBRES

6. Pour l'élection au poste de **Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI)**, pour la période 2024-2027, qui est prévue en juin 2023, à Londres, au Royaume-Uni, la candidature suivante :

- **Amb. Nancy Karigithu**, de la République du Kenya.

L'Organisation maritime internationale (OMI) est une agence spécialisée des Nations unies chargée de réglementer la navigation. L'OMI a été créée à la suite d'un accord conclu lors d'une conférence des Nations unies tenue à Genève en 1948. L'OMI a vu le jour dix ans plus tard et s'est réunie pour la première fois en 1959.

7. Pour l'élection pour le poste de **Secrétaire général adjoint de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)**, pour la période 2023-2027, qui est prévue en juin 2022, à Bruxelles, Belgique la candidature suivante :

- **M. Samson BILANGNA** de la République du Cameroun.

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) est une organisation intergouvernementale dont le siège est à Bruxelles, en Belgique. L'OMD s'occupe des questions douanières, notamment de l'élaboration de conventions, d'instruments et d'outils internationaux sur des sujets tels que la classification des marchandises, l'évaluation, les règles d'origine, la perception des recettes douanières, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, la facilitation du commerce international, les activités d'application des règles douanières, la lutte contre la contrefaçon à l'appui des droits de propriété intellectuelle (DPI), la lutte contre les drogues illicites, la lutte contre la contrefaçon des médicaments, le commerce illicite des armes, la promotion de l'intégrité et le renforcement durable des capacités pour contribuer aux réformes et à la modernisation des douanes. L'OMD gère la nomenclature internationale des marchandises du Système harmonisé (SH) et administre les aspects techniques des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'évaluation en douane et les règles d'origine.

8. **Pour l'élection au poste de membre du Tribunal international du droit de la mer (TIDM), pour la période 2024-2032**, qui doit avoir lieu en juin 2023, à New York, aux États-Unis, la candidature suivante :

- **Ambassadeur Osman Keh Kamara** de la République de Sierra Leone.

N. B. La candidature de Me Thembeli de la République d'Afrique du Sud a été approuvée par la quarantième session ordinaire du Conseil exécutif pour ce poste. L'Afrique dispose de deux (2) sièges.

Le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) est une organisation intergouvernementale créée par le mandat de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer. Il a été établi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay, en Jamaïque, le 10 décembre 1982. La Convention est entrée en vigueur le 16 novembre 1994 et a établi un cadre international pour le droit sur tout l'espace océanique, ses utilisations et ses ressources. Le TIDM est l'un des quatre mécanismes de règlement des différends énumérés à l'article 287 de la CNUDM.

Le Tribunal est basé à Hambourg, en Allemagne. La Convention a également créé l'Autorité internationale des fonds marins, chargée de réglementer l'exploitation minière des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale, c'est-à-dire au-delà des limites de la mer territoriale, de la zone contiguë et du plateau continental. Il y a actuellement 168 signataires, 167 États plus l'Union européenne. En 2021, les États-Unis et la République islamique d'Iran faisaient encore défaut. Selon son statut fondateur, le Tribunal est composé de 21 juges issus de divers États parties, « selon une méthode qui vise à assurer une représentation géographique équitable ».

9. **Pour l'élection au poste de Directeur du Bureau de développement de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour la période 2023-2026**, qui est prévue en octobre 2022 à Genève, en Suisse, la candidature suivante :

- **M. NTOKO Alexander** de la République du Cameroun.

N. B. La trente-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé les candidatures du Dr Cosmas Zavazava du Zimbabwe et de l'Amb. Prof. Muhammadou M. O. Kah de la Gambie. Le Groupe africain à Genève est invité à donner son avis sur la marche à suivre.

Le Bureau de développement de l'Union internationale des télécommunications (D-ITU) : Le Bureau s'emploie à réduire la fracture numérique et à favoriser la transformation numérique afin de tirer parti de la puissance des TIC pour la prospérité économique, la création d'emplois, le développement des compétences numériques, l'égalité de genre, la diversité, une économie durable et circulaire, et pour sauver des vies. Son travail donne la priorité à ceux qui sont le plus dans le besoin - des personnes vivant dans les pays les moins avancés du monde aux communautés marginalisées partout dans le monde. Le travail du Bureau est soutenu par son Secrétariat, le Bureau de développement des télécommunications (BDT). Le Bureau de

développement des télécommunications est chargé de l'organisation et de la coordination des travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'Union.

10. Pour l'élection au poste de membre du Comité des contributions (CC) des Nations unies, pour la période 2023-2026, qui est prévue pour novembre 2022, à New York, aux États-Unis, la candidature suivante :

- **M. Mohamed Mahmoud El Ghouth** de la République islamique de Mauritanie.

N. B. La quarantième session ordinaire du Conseil exécutif a entériné les candidatures du Burkina Faso. L'Afrique a deux (2) sièges.

Le Comité des contributions des Nations unies est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations unies chargé de conseiller l'Assemblée générale sur la répartition des dépenses de l'ONU entre les États membres. Le Comité se réunit chaque année pendant trois à quatre semaines, généralement à New York en juin.

11. Pour l'élection au poste de membre de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), pour la période 2023-2026, qui est prévue en novembre 2022, à New York, aux États-Unis, la candidature suivante :

- **Amb. Andrew Gbebay Bangali** de la République de Sierra Leone.

N. B. La trente-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif a approuvé les candidatures de M. Ali Ayad Kerir de la Libye pour ce poste. Le Groupe africain à New York est invité à donner son avis sur le nombre de sièges disponibles pour l'Afrique ainsi que sur la marche à suivre. (Deux (2) sièges pour l'Afrique)

La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) est un organe d'experts indépendants créé par l'Assemblée générale des Nations unies en 1974. Depuis sa création, la CFPI a redoublé d'efforts pour renforcer et maintenir des normes élevées dans la fonction publique internationale, tout en équilibrant les besoins et les préoccupations de ses principales parties prenantes. La Commission est composée de quinze membres qui siègent à titre personnel. Ils sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans, en tenant compte d'une large représentation géographique. Sur des questions telles que l'établissement de l'indemnité journalière de subsistance (IJS) et l'ajustement de poste (c'est-à-dire l'élément coût de la vie, les droits liés à la difficulté des conditions de vie), la Commission peut prendre elle-même des décisions. Dans d'autres domaines, elle fait des recommandations à l'Assemblée générale, qui agit ensuite en tant que législateur pour le reste du régime commun.

12. Pour l'élection au poste de membre du Comité du Règlement des radiocommunications, à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour la période 2023-2026, qui est prévue pour octobre 2022 à Bucarest, Roumanie, les candidatures suivantes :

- **M. Hassan Talib** du Royaume du Maroc ; et
- **Edmund Yirensky-Fianko** de la République du Ghana.

Les douze membres du Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) sont élus lors de la Conférence de plénipotentiaires. Ils exercent leurs fonctions de manière indépendante et à temps partiel, se réunissant normalement jusqu'à quatre fois par an, à Genève. Le Directeur du Bureau est le Secrétaire exécutif du Comité du Règlement des radiocommunications. Le Comité :

- Approuve les règles de procédure, utilisées par le Bureau des radiocommunications pour appliquer les dispositions du Règlement des radiocommunications et enregistrer les assignations de fréquences faites par les États membres ;
- Traite des questions soumises par le Bureau qui ne peuvent être résolues par l'application du Règlement des radiocommunications et du règlement intérieur ;
- Examine les rapports des enquêtes sur les interférences non résolues menées par le Bureau à la demande d'une ou plusieurs administrations et formule des recommandations ;
- Fournit des conseils aux conférences des radiocommunications et aux assemblées des radiocommunications ;
- Examine les recours contre les décisions prises par le Bureau des radiocommunications concernant les assignations de fréquences ;
- Exécute toute autre tâche supplémentaire prescrite par une conférence compétente ou par le Conseil.

13. Pour l'élection au poste de membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, pour la période 2022-2025, qui a prévu en octobre 2022 à Genève, en Suisse, la candidature suivante :

- **M. Rabah BOUDACHE** de la République algérienne démocratique et populaire.

Le Comité consultatif remplace l'ancienne Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le Comité a tenu sa première réunion en août 2008. Il se réunit deux fois par an, pendant une semaine en février, immédiatement avant la session de mars du Conseil, et pendant une semaine en août.

14. Pour l'élection au poste de membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour la période 2024-2026, qui est prévue en novembre 2023 à New York, États-Unis, la candidature suivante :

- **Mme Caroline Nalwanga Magambo** de la République d'Ouganda.

Le Comité consultatif est un comité d'experts composé de vingt et un membres* élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans, sur la base d'une large représentation géographique. Les membres siègent à titre personnel et non en tant que représentants des États membres. Le Comité tient trois sessions par an avec une durée totale de réunion de neuf à dix mois par an. Le président et le vice-président du Comité sont élus par les membres du Comité consultatif. Le programme de travail du Comité consultatif est déterminé par les exigences de l'Assemblée générale et des autres organes législatifs auxquels il fait rapport. Le Comité consultatif est assisté d'un secrétariat dirigé par un Secrétaire exécutif, assisté d'un adjoint.

15. Pour l'élection au poste de membre du Corps commun d'inspection des Nations unies (CCI) pour la période 2026-2030, qui est prévue en novembre 2024, à New York, aux États-Unis, la candidature suivante :

- **M. Robert Ngei Mule** de la République du Kenya.

N. B. La trente-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif a pris note de la candidature de M. Makiesse Kinkela Augusto de l'Angola à ce poste. Le Groupe africain à New York est prié de donner son avis sur le nombre de sièges disponibles pour l'Afrique ainsi que sur la marche à suivre. L'Afrique dispose de deux (2) sièges.

Le Corps commun d'inspection (CCI) est le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies mandaté pour mener des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Il a pour mandat d'examiner les questions transversales et d'agir en tant qu'agent du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le CCI s'efforce de garantir l'efficacité de la gestion et de l'administration et de promouvoir une meilleure coordination entre les agences des Nations Unies et avec d'autres organes de contrôle internes et externes. Au cours des 50 dernières années, le Corps commun s'est employé à aider les organes législatifs de nombreuses organisations des Nations Unies à assumer leurs responsabilités en matière de gouvernance. Le CCI apporte son soutien dans le cadre de la fonction de contrôle de ces organismes concernant les ressources humaines, financières et autres. Dans ses rapports et ses notes, le Corps commun identifie les meilleures pratiques, propose des critères de référence et facilite le partage d'informations entre les organisations du système des Nations Unies qui ont adopté son statut. Le Corps commun agit à l'égard des organes délibérants et des secrétariats des institutions spécialisées et autres organisations internationales du système des Nations Unies qui ont accepté son statut. Ces entités sont souvent désignées comme les organisations participantes du CCI. En 2018, le CCI comptait au total 28 organisations participantes avec un rôle crucial dans le fonctionnement du Corps commun.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2022-06-20

African Union Ministerial Committee on Candidatures Within the International System Report on new Candidatures for Endorsement February-July 2022

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10446>

Downloaded from African Union Common Repository